

**2016**

**Politique de soutien aux  
organismes**



## Table des matières

---

La politique de soutien aux organismes .....	2
Présentation de la politique .....	2
Les valeurs qui guident cette politique .....	2
La couleur ACA (action communautaire autonome) .....	2
Le respect des partenaires .....	2
Le soutien aux organismes .....	2
Une définition .....	2
Les types de soutien offerts .....	3
Qui peut bénéficier du soutien de la part du ROC de l’Estrie ?.....	3
Priorités d’actions .....	3
Modalités de fonctionnement .....	3
Coûts .....	3
Comment faire une demande de soutien .....	4
 <b>Annexe :</b>	
Offre de services de soutien du ROC .....	5

## **La politique de soutien aux organismes**

### ***Présentation de la politique***

Que ce soit en raison de l'arrivée de nouveaux ou nouvelles employéEs ou membres de C.A., de l'émergence de nouvelles pratiques ou exigences des bailleurs de fonds, tous les organismes font un jour ou l'autre face à des défis organisationnels ou doivent se réactualiser dans leurs politiques, règlements, etc. Certains organismes passeront par des périodes de transition plus marquées tel qu'une crise interne qui demandera d'entamer des réflexions et des actions.

En tant que Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie, l'un des objectifs du ROC est d'offrir du soutien à ses membres. La présente politique a pour but de définir quel type de soutien peut être offert par le ROC, à qui s'adresse ce soutien ainsi que ses modalités de fonctionnement.

La politique a été élaborée en collaboration avec le comité de soutien du ROC de l'Estrie durant l'année 2015-2016 et adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 3 mai 2016.

2

## **Les valeurs qui guident cette politique**

### ***La couleur ACA (action communautaire autonome)***

Les interventions de soutien du ROC seront teintées couleur ACA. C'est-à-dire, que nous ferons valoir les principes de l'ACA à travers nos interventions par exemple en favorisant des pratiques démocratiques et participatives. Ex. AGA

### ***Le respect des partenaires***

Plusieurs partenaires du milieu offrent également des services de soutien aux organismes communautaires, tels que les Corporations de Développement Communautaire (CDC), les organisateurs-organisatrices communautaires du réseau, pour n'en citer que quelques-uns. Nous estimons que les organismes sont libres de faire appel à l'organisation ou à la personne-ressource de leur choix en matière de soutien dans le respect de la mission de chacun.

## **Le soutien aux organismes**

### ***Une définition***

Suite à une demande de la part du conseil d'administration, ou de la direction/coordination, le soutien est une intervention ponctuelle ou suivie réalisée par une personne ressource du ROC qui peut prendre différentes formes : animation, accompagnement, ou

information sur différents sujets qui touchent à l'organisation. Le soutien permettra d'apporter des éléments d'information, d'analyse, de solutions, de références ou d'appuyer et d'accompagner une organisation dans la réalisation de moments importants pour sa vie associative.

De concert avec le volet formation du ROC, l'esprit de la politique est de permettre aux organismes d'être mieux outiller.

### ***Les types de soutien offerts***

L'offre de soutien est en annexe au document. Elle est sous la responsabilité de l'équipe de travail et peut être modifiée en fonction des besoins exprimés par les membres.

3

### ***Qui peut bénéficier du soutien de la part du ROC de l'Estrie ?***

- Les organismes membres du ROC peuvent bénéficier de services de soutien gratuitement ;
- Les organismes communautaires autonomes (santé et services sociaux et familles) non membre du ROC de l'Estrie moyennant certains frais.

### ***Priorités d'actions***

Le ROC priorisera les demandes dans l'ordre suivant :

- Les organismes de son territoire (membres ou non membres) qui sont en suivi de gestion par le CIUSSS de l'Estrie CHUS sur demande de l'organisme.
- Les organismes qui vivent des difficultés importantes qui affectent le fonctionnement de l'organisme. Ex : crise au sein du C.A.

Pour les autres types de demandes, le ROC priorisera les membres réguliers, toutefois les organismes non-membres du ROC de l'Estrie (santé et services sociaux et familles) peuvent également recevoir des services.

## **Modalités de fonctionnement**

### ***Coûts***

Pour les membres, les services de soutien sont gratuits. Cependant, des frais de déplacements pourraient être demandés à l'organisme si la personne ressource du ROC doit se déplacer plus de deux fois, et ce à plus de 15 km des bureaux du ROC de l'Estrie. Le ROC tiendra compte de la gravité de la situation vécue, de la situation financière de l'organisme et du budget annuel dont il dispose.

Pour les organismes non-membres du Regroupement, les frais seront calculés en fonction d'une estimation du nombre d'heures de préparation et de soutien direct et des frais de déplacement encourus selon *la politique de déplacement* du Roc. Une entente préalable sur les couts devra être conclue par écrit entre l'organisme qui fait la demande et le ROC de l'Estrie.

### ***Comment faire une demande de soutien***

Tout organisme désirant recevoir des services de soutien, doit en faire la demande au ROC, en s'adressant à une personne de l'équipe de travail, par téléphone, par écrit, ou en personne. Un suivi sera fait avec l'organisme dans les jours qui suivront la demande.

---

## **Annexe : offre de services de soutien du ROC de l'Estrie 2016-2017**

### ***Soutien à la gestion administrative (ressources humaines et financières)***

- Infos ou conseils sur les aspects financiers : surplus, prévisions budgétaires, etc.
- Accompagnement à la rédaction ou révision de règlements généraux
- Accompagnement mise en place d'une politique salariale
- Gestion des ressources humaines, description de tâches, etc.
- Mise en place du modèle de gestion démocratique

5

### ***Info Financement PSOC***

- Aide pour demande PSOC et autres demandes ponctuelles liées au CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- Aide pour reddition de compte

### ***Soutien à la Vie démocratique***

- Animation d'assemblée générale
- Infos sur règles d'AGA et mise à jour de règlements généraux
- Accompagnement de C.A, direction-coordination en période de crise ou de transition (médiation)

### ***Soutien à la planification et à l'évaluation***

- Préparation et animation de rencontres de planification ou d'évaluation
- Animation de Lac à l'Épaule
- Accompagnement rédaction d'un plan d'action

### ***Soutien à la vie associative***

- Information sur les pratiques de mobilisation (abc de la mobilisation avec membres et participants, équipe de travail)

### ***Relations entre organismes***

- Accompagnement : médiation entre deux organismes

### ***Documentation-modèles***

- Différents modèles sont disponibles sur demande : politiques de gestion, conditions de travail, règlements généraux, code d'éthique, rapport d'activités, etc.

### ***Demandes ponctuelles d'informations diverses***

- Références et recherche

Dans le cas où nous n'avons pas l'information demandée, nous vous dirigerons vers les ressources appropriées.

### ***Formations***

En plus du programme de formation annuel qui est proposé par le ROC aux organismes, les formations suivantes peuvent être offertes sur demande :

- Mise en place d'une politique salariale
- Gestion participative et démocratique
- Appropriation du pouvoir d'agir

### ***Conditions***

Consultez la politique de soutien du ROC de l'Estrie.

Adressez votre demande au ROC de l'Estrie